

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à 19h, le Conseil municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Yann CHABOISSIER - Erica SANDFORD - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE - Humberto FERNANDES - Christian SIMON - Daniel LOGER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Cornelia THEOLIER - Stéphanie KUSZINSKI - Hakan TAT - Katia VIOLLEAU

Procurations : Géraldine BOTTE à Jean-Michel OSTORERO - Christophe CHAUVETON à Laurence PETINOT-GAGNIERE - Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER - Bruno COBUS à Erica SANDFORD - Stéphanie LEFOULON à Cornelia THEOLIER - Natacha BRENIER à Christa BALZER - Véronique VISE à Katia VIOLLEAU - Ludovic TISSIER à Jean-Claude RAFFIN

Membres en exercice : 22 **Quorum : 12** **Présents : 14** **Pouvoirs : 8** **Votants : 22**

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Monsieur Daniel LOGER a été élu secrétaire

Délibération N°2024/09/04

OBJET : Travaux d'éclairage public cours Aristide Briand et rue Gambetta : demande de participation financière au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

Le rapporteur : Monsieur Daniel LOGER, conseiller délégué à la sécurité et aux biens communaux

Depuis le budget 2020, la commune de Modane s'est engagée à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public afin de le rendre plus performant énergétiquement.

Pour le financement de ces travaux, elle a l'opportunité de solliciter une aide financière auprès du SDES, octroyée par équipement installé, et majorée dans le cas où la collectivité s'engage à rétrocéder au SDES les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à la somme de dix mille deux cent quinze euros hors taxes (10 215 € HT) et se répartit selon le détail ci-dessous :

	Nombre luminaires	Coût HT des travaux
Cours Aristide Briand	20	9 520 €
Rue Gambetta	Un projecteur	695 €
TOTAL HT		10 215 €
TOTAL TTC		12 258 €
Financement		
Participation SDES		4 015 €
Autofinancement communal TTC		8 243 €

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et sollicite l'aide financière du SDES.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES.
- **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES.

- **S'engage** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Modane, le 23 septembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Daniel LOGER



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 24/09/2024 et de sa publication ou notification le 24/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai